



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2017-06014

PUBLIÉ LE 30 JUIN 2017

Sommaire

Direction du pilotage des politiques interministérielles

37-2017-06-29-001 - Inspection d'académie Arrêté composition de la commission d'appel de fin de quatrième (2 pages) Page 3

Préfecture

37-2017-06-28-003 - arrêté attribuant la médaille pour acte de courage et de dévouement - M. Alan BRISSET (1 page) Page 6

37-2017-06-28-005 - ARRÊTÉ attribuant la médaille pour acte de courage et de dévouement - M. Michaël DELALANDE (1 page) Page 8

37-2017-06-28-006 - ARRÊTÉ attribuant la médaille pour acte de courage et de dévouement - M. Patrick DAVEAU (1 page) Page 10

37-2017-06-30-001 - ARRÊTÉ attribuant la médaille pour acte de courage et de dévouement - M. Pierre JOUFFE (1 page) Page 12

37-2017-06-28-004 - ARRÊTÉ attribuant la médaille pour acte de courage et de dévouement - Mme Alexandra ARNAULT (1 page) Page 14

Direction du pilotage des politiques interministérielles

37-2017-06-29-001

Inspection d'académie Arrêté composition de la
commission d'appel de fin de quatrième

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

Direction académique
d'Indre-et-Loire

Division des Elèves

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des Services
de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

VU les articles D 331-23 à D 331-45 du Code de l'éducation ;
VU l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la commission d'appel de fin de quatrième est la suivante :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

MEMBRES TITULAIRES

La Présidente : Madame Hélène GERVAIS

I.E.N. Information et Orientation, Adjointe à l'Inspecteur d'académie pour le second degré, Représentante du
Directeur académique des Services de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

Madame Fatma MEDDAH-ARAIBI
Principale du collège Stalingrad à Saint-Pierre-des-Corps

Monsieur Laurent THIEUX
Principal du collège Rameau à Tours

Monsieur Bosco DIAGOU
Conseiller Principal d'Education du collège René Cassin à Ballan-Miré

Madame Pascale CIABRINI
Directrice du Centre d'Information et d'Orientation de Loches et de Joué-lès-Tours

Madame Christelle BOURREAU
Professeure agrégée de Lettres au collège Albert Camus à Montbazou

Madame Nadia GRUEL
Professeure certifiée de Mathématiques au collège Jean Roux à Fondettes

Madame Mylène SOUALLE
Professeure certifiée de Lettres au collège Val de l'Indre à Monts

MEMBRES SUPPLÉANTS

Monsieur Denis BATAILLE
Principal du collège Aubrac à Luynes

REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES :

MEMBRES TITULAIRES (3)

Madame Nelly DORDOIGNE, FCPE
Madame Cécile TANGUY, FCPE
Monsieur Abel ZOCK, PEEP

MEMBRES SUPPLÉANTS (3)

Cécile JOUBERT, FCPE

ARTICLE 2 : La commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire :

Docteur Elisabeth LARY, médecin de prévention - conseillère technique auprès du Directeur académique

Madame Patricia COUPET, assistante sociale scolaire – Collège Rameau à Tours

ARTICLE 3 : Les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 29 juin 2017.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la direction académique d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURS, le 29 juin 2017

Pour le Recteur et par délégation,
L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'Education nationale d'Indre-et-Loire,

François BOULAY

Préfecture

37-2017-06-28-003

arrêté attribuant la médaille pour acte de courage et de
dévouement - M. Alan BRISSET

PRÉFECTURE D'INDRE-et-LOIRE

BUREAU DU CABINET

Le Préfet d'Indre-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur,
Vu le décret du 16 novembre 1901 relatif à la médaille pour actes de courage et dévouement,
Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement,
Vu le rapport de Monsieur le Colonel, Directeur par intérim du service départemental d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire en date du 28 avril 2017,
Considérant que le 28 octobre 2016 à Beaumont-la-Ronce, MONSIEUR ALAN BRISSET a réagi avec sang-froid et bravoure dans l'exercice de ses fonctions en n'hésitant pas à se mettre à l'eau pour extraire une femme handicapée attachée dans son véhicule en immersion après une sortie de route.

ARRÊTE :

Article premier : la médaille de Bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à MONSIEUR ALAN BRISSET, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de Neuillé-Pont-Pierre.

Article 2 : Monsieur le Directeur de Cabinet et Monsieur le Colonel, Directeur du service départemental d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Tours, le 28 juin 2017
LOUIS LE FRANC

Préfecture

37-2017-06-28-005

ARRÊTÉ attribuant la médaille pour acte de courage et de
dévouement - M. Michaël DELALANDE

PRÉFECTURE D'INDRE-et-LOIRE

BUREAU DU CABINET

Le Préfet d'Indre-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur,
Vu le décret du 16 novembre 1901 relatif à la médaille pour actes de courage et dévouement,
Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement,
Vu le rapport de Monsieur le Colonel, Directeur par intérim du service départemental d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire en date du 28 avril 2017,
Considérant que le 1^{er} février 2017 à Tours, MONSIEUR MICHAËL DELALANDE a réagi avec sang-froid et bravoure dans l'exercice de ses fonctions pour extraire, avec l'appui d'un collègue, la locataire d'un logement incendié qui était déjà gravement brûlée à un bras et qui, prise de vertige, refusait d'emprunter une échelle aérienne reliant sa fenêtre à la plate-forme de la grande échelle déployée pour la secourir et dont l'accès était éloigné en raison de la présence d'arbres.

ARRÊTÉ :

Article premier : la médaille d'Argent 1^{ère} classe pour acte de courage et de dévouement est décernée à MONSIEUR MICHAËL DELALANDE, Adjudant au centre de secours principal de Tours-Centre.

Article 2 : Monsieur le Directeur de Cabinet et Monsieur le Colonel, Directeur du service départemental d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Tours, le 28 juin 2017

LOUIS LE FRANC

Préfecture

37-2017-06-28-006

ARRÊTÉ attribuant la médaille pour acte de courage et de
dévouement - M. Patrick DAVEAU

PRÉFECTURE D'INDRE-et-LOIRE

BUREAU DU CABINET

Le Préfet d'Indre-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur,
Vu le décret du 16 novembre 1901 relatif à la médaille pour actes de courage et dévouement,
Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement,
Vu le rapport de Monsieur le Colonel, Directeur par intérim du service départemental d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire en date du 28 avril 2017,
Considérant que le 25 juillet 2016 à Chanceaux-près-Loches, MONSIEUR PATRICK DAVEAU a réagi avec sang-froid et bravoure dans l'exercice de ses fonctions bien qu'en situation de repos et avec l'action conjuguée d'une infirmière, autre témoin présente sur les lieux, pour extraire puis prodiguer les premiers soins et ainsi sauver la vie d'une femme coincée dans un véhicule accidenté dont l'incendie la menaçait et se propageait à l'autre véhicule impliqué, jusqu'à un champ de chaume situé aux abords.

ARRÊTÉ :

Article premier : la médaille de Bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à MONSIEUR PATRICK DAVEAU, sapeur-pompier volontaire au centre de première intervention de Chambourg-sur-Indre.

Article 2 : Monsieur le Directeur de Cabinet et Monsieur le Colonel, Directeur du service départemental d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Tours, le 28 juin 2017
LOUIS LE FRANC

Préfecture

37-2017-06-30-001

ARRÊTÉ attribuant la médaille pour acte de courage et de
dévouement - M. Pierre JOUFFE

PRÉFECTURE D'INDRE-et-LOIRE

BUREAU DU CABINET

Le Préfet d'Indre-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur,
Vu le décret du 16 novembre 1901 relatif à la médaille pour actes de courage et dévouement,
Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement,
Vu le rapport de M. le Colonel, Directeur par intérim du service départemental d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire en date du 28 avril 2017,
Considérant que le 1^{er} février 2017 à Tours, M. PIERRE JOUFFE a réagi avec sang-froid et bravoure dans l'exercice de ses fonctions pour extraire, avec l'appui d'un collègue, la locataire d'un logement incendié qui était déjà gravement brûlée à un bras et qui, prise de vertige, refusait d'emprunter une échelle aérienne reliant sa fenêtre à la plate-forme de la grande échelle déployée pour la secourir et dont l'accès était éloigné en raison de la présence d'arbres.

ARRÊTE :

Article premier : la médaille d'Argent pour acte de courage et de dévouement est décernée à MONSIEUR PIERRE JOUFFE, Sergent-Chef au centre de secours principal de Tours-Centre.

Article 2 : Monsieur le Directeur de Cabinet et Monsieur le Colonel, Directeur du service départemental d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Tours, le 28 juin 2017

LOUIS LE FRANC

Préfecture

37-2017-06-28-004

ARRÊTÉ attribuant la médaille pour acte de courage et de
dévouement - Mme Alexandra ARNAULT

PRÉFECTURE D'INDRE-et-LOIRE

BUREAU DU CABINET

Le Préfet d'Indre-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur,
Vu le décret du 16 novembre 1901 relatif à la médaille pour actes de courage et dévouement,
Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement,
Vu le rapport de Monsieur le Colonel, Directeur par intérim du service départemental d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire en date du 28 avril 2017,
Considérant que le 25 juillet 2016 à Chanceaux-près-Loches, MADAME ALEXANDRA ARNAULT a réagi avec sang-froid et un sens aigu de l'initiative en mettant à profit sa profession d'infirmière pour prodiguer les premiers soins et sauver la vie d'une femme coincée qu'un sapeur-pompier volontaire de repos, autre témoin présent sur les lieux, parvenait à extraire d'un véhicule accidenté qui s'embrasait.

ARRÊTE :

Article premier : la médaille de Bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à MADAME ALEXANDRA ARNAULT, infirmière au centre hospitalier de Loches.

Article 2 : Monsieur le Directeur de Cabinet et Monsieur le Colonel, Directeur du service départemental d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Tours, le 28 juin 2017

LOUIS LE FRANC